



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 6 / 2023

Mex, le 13 novembre 2023

BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet au Conseil général de Mex le budget 2024 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2024 ». Le budget tient compte de la décision du Conseil général du 19 juin 2023 qui a maintenu un taux d'imposition de 59.5.

L'exercice se solde par un excédent de charges de CHF 569'800.- :

après amortissements de :

- CHF 90'000.-

après attributions de :

- CHF 179'000.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amort. des bâtiments Vers l'église
- CHF 156'000.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amort. de l'auberge

et après prélèvements de :

- CHF 45'600.- du fonds de réserve affecté à l'eau
- CHF 25'000.- du fonds de réserve provision débiteurs douteux
- CHF 1 057'000.- du fonds de réserves générales.

La marge d'autofinancement est négative d'un montant de CHF 1'272'400.- (résultat avant les opérations ci-dessus), mais comprend des travaux inclus dans les comptes de fonctionnement pour un montant de plus de 2,7 millions. La marge d'autofinancement sera couverte par un emprunt d'un million et les liquidités courantes.

La municipalité rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées.

Aucun investissement n'est prévu en 2024 selon le plan des investissements en dernière page. Tous les travaux spécifiques d'entretien sur les routes sont inclus dans le budget de fonctionnement afin d'obtenir un retour sur les dépenses thématiques à travers la péréquation directe.



COMMUNE DE MEX

ADMINISTRATION

Le nombre d'heures de vacations de la municipalité a été adapté en raison du nombre important de travaux prévus en 2024 (divers travaux spécifiques sur les routes, aménagement parcelle 6).

Le personnel fixe, équivalant à 3.2 EPT (équivalent-plein-temps) à fin 2023 est budgété à 3.4 EPT pour faire suite au changement de personnel. Le personnel auxiliaire intervient principalement à la cantine et à la déchetterie. L'organiste est rétribuée pour les prestations à l'église de Mex.

La cantine Pic'Fouls est à la recherche d'une auxiliaire remplaçante.

Afin d'évoluer et de se moderniser, la municipalité prévoit l'achat d'un nouveau logiciel dévolu à la saisie des procès-verbaux ; celui-ci est budgété à un montant de CHF 9'500.-.

Sur conseil de la commission de gestion et finances, la somme allouée par l'entreprise Bobst Mex SA ne sera plus attribuée au fonds de réserve mais subventionnera directement les différentes manifestations organisées par la commune soit la fête nationale, la course des aînés, le marché annuel, Halloween et la distribution de sapins - ces activités rencontrant de plus en plus de succès.

A l'instar de ces dernières années, la municipalité aura recours à plusieurs prestataires externes afin de mener à bien les différents projets en police des constructions, d'investissements, entre autres par le biais du bureau technique, de la fiduciaire, des différents prestataires cantonaux, avocats, etc.

La dynamisation du site internet et de l'InforMex, prévus initialement en 2022 seront réalisés en 2024.

Transports et mobilité

Dès le 1^{er} janvier 2024, le service de vente des cartes journalières CFF sera supprimé.

Les différentes subventions pour les transports publics ou la mobilité douce sont reconduites.

FINANCES

Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été budgétées selon les entrées 2023 connues au 30 septembre. Les recettes des personnes physiques peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes. Les recettes des personnes morales sont plutôt en baisse – rappelons que ces dernières proviennent principalement des contribuables du site en Faraz (répartition à 54.8% pour Mex, 27.6% pour Vufflens-la-Ville et 17.6% pour Villars-Ste-Croix).

Charges cantonales

L'alimentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière s'élève à CHF 2'539'800.- selon le budget du Canton de Vaud, basé sur les chiffres au 31.12.2022 et un point d'impôt communal de CHF 60'290.-.

Les divers travaux spécifiques prévus sur les routes peuvent entrer dans les dépenses spécifiques de la péréquation directe grâce au mécanisme cantonal qui prend fin en 2024. Les charges sur les routes et infrastructures (hors politique de stationnement et éclairage public) et des transports publics et scolaires qui dépassent une base de huit points d'impôts peuvent être restituées à 70%, soit environ CHF 1'660'000.-, à savoir :



COMMUNE DE MEX

Routes - dépenses prévues	entretien	CHF	129'000
	part amortissement investissements terminés	CHF	46'000
	travaux spécifiques prévus, subventions déduites	CHF	2'555'000
	transport publics et transports scolaires	CHF	124'100
	TOTAL	CHF	2'854'100
Plafond transports	8 points d'impôts à 60'290	CHF	482'300
Retour sur dépenses thématiques : 70% de CHF 2 371'800, arrondi à		CHF	1'660'000

La Commune de Mex et d'autres communes membres de l'AdCV se sont jointes à un recours collectif contre le principe de facturation de la facture sociale pour les années 2019 à 2022 ainsi que pour les décomptes à venir 2023 et 2024, décomptes précédant l'entrée en vigueur de la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise). L'affaire est en cours devant les tribunaux.

Intérêts des dettes à moyen et long terme / amortissements

Le taux des intérêts a augmenté. Au mois de mai 2023, un emprunt de 2 millions pour l'achat de la parcelle 6 a été conclu à 10 ans au taux de 2.375%.

Il est prévu un nouvel emprunt de 1 million à court terme pour financer les différents travaux budgétés en 2024.

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

Les forêts sont gérées par le Groupement de triage forestier intercommunal de la Venoge.

Domaines et bâtiments

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Les coûts de chauffage et électricité ont été adaptés aux acomptes versés en 2023.

Tous les frais du collège liés à l'école primaire sont remboursés à 100% par l'ASIVenoge. Les frais relatifs à l'ensemble du bâtiment sont couverts à 62% par l'ASIVenoge.

Tous les frais fixes (loyer) et variables de la garderie « La Mexsonnette » sont remboursés à 100% par l'AJERCO.

Les excédents de recettes des deux bâtiments Vers l'Eglise et l'Auberge sont attribués aux fonds de réserve respectifs.

Auberge

Sur sollicitation des gérants de l'auberge et afin d'éviter une faillite, la municipalité a consenti à une nouvelle réduction de loyer commercial de CHF 2'250.-/mois du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Elle a également donné son aval à un départ et une rupture de bail anticipés.



COMMUNE DE MEX

TRAVAUX

Routes

En sus des entretiens courants, plusieurs chantiers débuteront en 2024, soit :

Route des Esserts : création de trottoirs franchissables, réfection des grilles de route et nouveau revêtement

Rue du Temple : création de deux arrêts de bus et de nouvelles places de stationnement

Chemins AF : réalisation de la seconde étape des travaux

Route de Cossonay : remplacement du revêtement phono-absorbant et suppression du gendarme couché.

Tous ces travaux seront financés par un emprunt à court terme afin d'honorer les factures.

Le financement sera assuré par un retour via les dépenses thématiques et des subventions de l'OFROU.

Le solde sera prélevé sur le fonds de réserves générales.

Ordures ménagères

La taxe forfaitaire déchets de CHF 86.15 TTC couvre les dépenses budgétées et est maintenue pour 2024.

Réseaux d'égouts, d'épuration

Les charges de l'AIEV (Association Intercommunale d'Épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs) sont comparables au budget 2023. Le budget est équilibré.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire et secondaire

Le coût par élève primaire (ASIVenoge-6 communes) s'élève à CHF 5'013.85 (56 élèves de Mex sur 807) comparé au budget 2023 : CHF 4'881.71 (49 élèves de Mex sur 782).

La hausse des coûts budgétés s'explique principalement par l'augmentation : du taux d'occupation des postes administratifs, de la subvention dédiée aux repas des cantines (de CHF 3.- à 5.-) et des charges de transport (conjuncture actuelle et hausse des carburants).

Le coût par élève secondaire (ASICoPe-17 communes) s'élève à CHF 5'276.66 (25 élèves de Mex sur 629) comparé au budget 2023 : CHF 4'767.09 (22 élèves de Mex sur 632).

Ces coûts incluent : bâtiments, enseignement, devoirs surveillés, cantines, administration générale, transports, service médical et dentaire, camps et courses scolaires, activités culturelles et sportives et en plus pour le primaire les patrouilleurs scolaires.

SECURITE SOCIALE

Cantine Pic'Fouls

Pour l'année scolaire 2023-2024, une classe est occupée à plein temps. Les deux autres sont utilisées comme salles de dégagement. Par conséquent, la cantine sert environ 25 repas par semaine. La participation de l'ASIVenoge aux repas a passé de CHF 3.- à CHF 5.- par repas. Le coût résiduel budgété s'élève à CHF 16'400.-.



COMMUNE DE MEX

Facture sociale

L'alimentation de la facture sociale est budgétée à 12.5 points d'impôts, basé sur les rentrées fiscales 2022 ainsi qu'à de l'écrêtage et à des prélèvements conjoncturels (30% de l'impôt sur les frontaliers et 50% de l'impôt sur les droits de mutation, sur les donations et successions et sur les gains immobiliers. Une recette de CHF 200'000.- (72.451.1) est provisionnée afin d'ajuster le montant de la facture sociale aux rentrées d'impôts budgétées en 2024.

AJERCO

La principale augmentation des coûts réside dans l'indexation IPC 2023 des salaires du personnel éducatif qui n'avait pas été inscrite au budget 2023 par l'AJERCO ainsi que la création de places d'accueil grâce à l'ouverture de nouvelles structures, notamment à Cossonay.

L'accueil préscolaire et familial est réparti par habitant qui s'élève à CHF 192.76 (2023 CHF 150.64).

L'accueil parascolaire est financé selon la répartition suivante : 10% par habitant et 90% par la consommation effective d'heures de garde au sein des îlots.

RESEAU D'EAU

Le prix de l'eau hors taxes de CHF 2.- est maintenu.

Un montant pour l'appareillage en eau potable de CHF 105'000.- est budgétisé et sera placé lors des travaux sur les chemins AF, notamment sur le chemin de Gottaux. Il sera financé par une subvention ECA et les liquidités.

RESERVES GENERALES ET CAPITAL

Pour rappel, au 31.12.2022, le fonds de réserves générales s'élevait à CHF 2'045'000.- et le capital à CHF 518'003.08.

Le budget 2024 comprend un total de travaux spécifiques pour un montant de plus de 2.7 millions, soit :

Routes	Route des Esserts, réaménagement	CHF	1 500'000
	Rue du Temple, création deux arrêts bus	CHF	500'000
	Route de Cossonay, nouveau revêtement RC 251	CHF	300'000
	Chemins AF, suite des réfections, yc subventions	CHF	325'000
Eau potable	Chemins AF, appareillage, yc subventions	CHF	92'000
	TOTAL des travaux spécifiques	CHF	2 717'000
Dépenses thématiques, retour budgété		CHF	1 660'000

Compte tenu de l'impact sur les dépenses thématiques selon les projections de calcul basées sur les rentrées fiscales 2022, la charge nette de ces travaux s'élève à CH 1'057'000, montant prélevé sur le fonds de réserves générales (23.480.0).

Le capital et les réserves générales sont suffisants pour couvrir l'excédent de perte de CHF 569'800.- budgété en 2024.



COMMUNE DE MEX

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 7/2023 de la municipalité adopté en séance du 13 novembre 2023
ouï le rapport de la COGESFIN (commission de gestion et finances)
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2024 déficitaire de CHF 569'800.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Juliane Brandt

